

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171218-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

QUESTION N° 18

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2016

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 décembre 2017

Sur la base du rapport d'activité remis par le délégataire, les services municipaux ont établi le rapport annuel correspondant sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016.

Ce rapport est présenté à l'Assemblée et annexé à la présente délibération.

Il rappelle notamment :

- L'adhésion de la Commune à plusieurs syndicats intercommunaux, qui assurent une partie de la compétence de la Commune. En particulier, l'approvisionnement en eau potable est assuré par le SAEP Région de Riom et l'eau provient essentiellement du captage de Volvic (92,5 % en 2016) ;
- Qualité des eaux : aucune non-conformité bactériologique et physico-chimique sur 84 prélèvements ;
- Il y a eu en 2016, 65 nouveaux compteurs dont 30 sur branchements neufs ;
- Il est à noter que le volume d'eau produit, subit en 2016 une légère baisse de 2,4 % par rapport à 2015, qui s'explique en partie par une baisse de la consommation ;
- Le descriptif détaillé, rendu obligatoire par le décret « fuites » n°2012-97 du 27/01/2012, est en partie constitué (évalué à 92/120) et permet de répondre au seuil minimum requis de 40/120 ;

COMMUNE DE RIOM

- Le rendement de réseau pour l'année 2016 est légèrement inférieur à 2015, et reste donc trop faible au regard des obligations réglementaires (67,0 % pour 70,5 % à atteindre) ; il s'explique notamment par une quantité toujours importante du nombre de fuites sur branchements malgré une légère baisse (- 8 % par rapport à 2015), et par des pertes d'eau les plus importantes sur les secteurs 4 (Centre-Ville / Planchepaleuil) et 7 (Maréchat / Moulin d'Eau / la Varenne). La Ville a établi un programme de travaux de renouvellement ciblé des réseaux (remplacement des conduites et branchements vétustes), validé lors du Conseil Municipal du 14/12/2015, puis actualisé lors de la séance du 13/12/2016, pour améliorer le taux de renouvellement, au vu des objectifs de rendement à atteindre (décret « fuites »). Ces investissements étant financés par la redevance d'eau, la Collectivité s'est positionnée dès 2015 sur une augmentation du prix de l'eau (+ 0,07 € en 2016 puis + 0,03 € en 2017). Parallèlement, les campagnes de recherches de fuites à charge du fermier restent insuffisantes et doivent être renforcées ;
- Le schéma directeur d'assainissement adopté conjointement avec celui de l'eau, a conduit la Collectivité à améliorer sensiblement le taux de renouvellement sur des secteurs ciblés par le diagnostic tels que la rue Planchepaleuil, en vue de la réduction des entrées d'eaux claires parasites permanentes notamment. Compte-tenu du montant relativement important des aides perçues pour ces opérations, le montant de la redevance assainissement a pu être réajusté (- 0,03 € en 2017) ;
- Les interventions d'exploitation : les interventions du fermier en 2016 respectent globalement les exigences annuelles du contrat d'affermage (en moyenne sur la durée du contrat) ;
- Le programme de renouvellement : les efforts demandés en 2015 (non-utilisation de la dotation disponible par le fermier), ont conduit la SEMERAP à remplacer 10 pompes de relevage pour un montant de 34.017,45 € HT en 2016 et seront poursuivis sur 2017. Ainsi, le parc de postes de refoulement sera rendu en bon état de fonctionnement en fin de contrat (janvier 2018) ;
- L'établissement des plans de zonage d'assainissement et des eaux pluviales prévus par l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été finalisé et permet une mise à l'enquête publique courant 2017, en coordination avec la révision du Plan Local d'Urbanisme.

La facture d'eau d'un abonné-type consommant 120 m³/an, fait apparaître pour 2016 un coût de 3,086 €/m³ TTC, abonnement compris (soit + 3,2% par rapport à 2015).

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171218-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2224-5, D 2224-1 et D 2224-4,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie en date du 20 novembre 2017,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, relatif à l'exercice 2016,**
- **dire que le rapport est consultable en Mairie pendant au moins les quinze jours suivants le Conseil Municipal.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL